

CONDUCTEURS DE PLATES - FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNEL

Formation au poste de travail - Evaluation des connaissances

FORMATION INITIALE / RECYCLAGE

CONTENUS DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE :

- ▶ Champs d'application de la législation :
 - Recommandation CNAM R 486
 - Décret N° 98.1084 du 02.12.1998
- ▶ Connaissances générales
- ▶ Technologie des PEMP
- ▶ Principaux types de PEMP
- ▶ Catégories de CACES®
- ▶ Notions élémentaires de physique
- ▶ Stabilité des PEMP
- ▶ Risques liés à l'utilisation des PEMP
- ▶ Exploitation des PEMP
- ▶ Vérification d'usage des PEMP

ENSEIGNEMENT PRATIQUE :

- ▶ La prise de poste, les contrôles avant utilisation (nacelle et porteur)
- ▶ Notions de vérification des E.P.I. contre les chutes de hauteur
- ▶ Risques particuliers : le vent, l'électricité, l'environnement
- ▶ Savoir mettre un harnais antichute (réglages)
- ▶ Evacuation du personnel de la plate-forme en cas d'incident
- ▶ Conduite et manœuvres
- ▶ Exercices pratiques sur le terrain (mise en station, manœuvre, calages, ...)
- ▶ Exercices de conduite depuis les commandes dans la nacelle et depuis celles au sol
- ▶ Techniques de dégagement en cas de panne

VÉRIFICATIONS DES CONNAISSANCES

Public visé par la formation

Toute personne appelées à utiliser une plate-forme élévatrice mobile de personnel.

Débutant et/ou expérimenté et/ou mise à jour des compétences.

Pré-requis

Aptitude au poste de travail sans contre-indication à la conduite des nacelles.

Objectifs de la formation

Acquérir le professionnalisme nécessaire pour utiliser en sécurité les plates-formes élévatrices mobiles de personnel et obtenir une évaluation des connaissances en vue de la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite.

Moyens et méthodes pédagogiques

Formation en présentielle.

L'aller retour « théorie - pratique » est la modalité choisie : alternances d'apports théoriques et mises en situation pratique.

Évaluation de la formation / Sanction de la formation

Examen des connaissances théoriques et pratiques, acquises au cours du stage (théorie : QCM - Pratique : exercices pratiques).

Délivrance d'une attestation de formation avec avis du formateur sur l'aptitude pratique à conduire les engins en sécurité et d'une autorisation de conduite pré-remplie.

Durée de la formation, modalités d'organisation, tarifs, contact

Durée : 07 à 14 heures (à définir en fonction du niveau des stagiaires et du nombre d'engins)

Horaires : 08h30 - 12h00 / 13h00 - 16h30

Lieux : Sites de l'entreprise, la Mairie...

Dates : sessions intra uniquement - à définir

Groupe de 1 à 6 personnes

Formateurs principaux : Formateurs spécialisés en santé et sécurité au travail.

Tarifs : sessions intra uniquement - nous consulter

Contact : 04 92 12 01 06 - iftsformation@wanadoo.fr